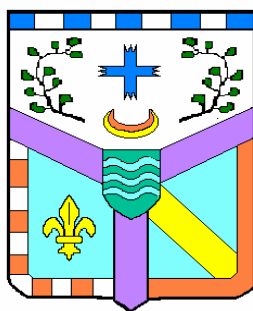
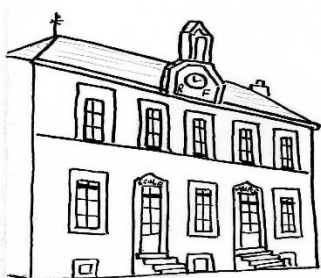


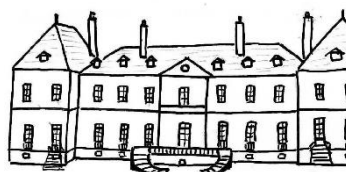
LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Recette de fêtes
- Histoire de Percey
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

Décembre 2016 - N° 27



les membres du Perciquois
vous adressent leurs
meilleurs voeux pour la nouvelle année



LE MOT DU MAIRE

A l'aube de la nouvelle année, le 27^{ème} numéro de votre périquois vous est proposé.

La municipalité et tous ceux qui œuvrent à son bon fonctionnement vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année ainsi que pour tous ceux qui vous sont chers.

J'ai une pensée toute particulière pour Daniel MAUREY dans son combat suite à son accident de santé. Conseiller municipal et 1^{er} adjoint pendant de nombreuses années il a toujours été un ardent défenseur des intérêts communaux. Nous lui souhaitons le meilleur rétablissement possible et tout le courage nécessaire.

L'année 2016 se termine par l'aboutissement des travaux de la mairie/école. Une réussite que bon nombre d'entre vous partagent et je suis, personnellement, satisfait du résultat rendu.

La restauration de la nef de l'église touche à sa fin. Reste un gros travail de nettoyage et de rangement. Nous aurons sûrement besoin d'aide pour tout remettre en état et à sa place. Les bonnes volontés seront les bienvenues.

Depuis plusieurs années les effectifs scolaires sont en augmentation. En septembre dernier, une ouverture de classe nous a été accordée. Le RPI comporte maintenant 6 classes. Deux à Butteaux, trois à Germigny et une à Percey. A son époque, Victor HUGO disait : *« ouvrez une école, vous fermerez une prison »*. Malheureusement ce n'est plus le cas de nos jours !

Courant de l'année écoulée, notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été révisé et remis à jour. Ce document traite des principaux risques potentiels pouvant impacter la commune et les mesures à prendre en pareille circonstance, (problème nucléaire, accident d'hydrocarbure, pandémie...). Il est en libre consultation en mairie ou sur le site communal. (www.percey.fr)

Le dernier recensement datant de 2012, en ce début 2017, notre commune sera de nouveau recensée. En janvier et février notre agent recenseur, Mme Marie VILPOUX, vous rendra visite. Comme il y a 5 ans vous lui réserverez le meilleur accueil. Les résultats vous seront communiqués dans le courant de l'année.

Fin janvier 2017 une réunion à la salle des fêtes sera organisée par la communauté de communes concernant le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Notre commune fera l'objet des contrôles d'assainissement dans le courant de l'année. Il est à noter que sur plus de 800 contrôles déjà effectués dans d'autres communes de notre communauté, plus de 90% des installations sont déclarées conformes ou non, mais n'ayant aucun impact sur l'environnement et donc sans obligation de mise aux normes.

Ma commune est utile ! Depuis de nombreuses années je vous mets en garde sur la prolifération des chats errants. L'arrêté du 3 avril 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015 impose aux communes l'obligation de réguler ce phénomène. Nous avons donc décidé d'inscrire au budget 2017 une dépense supplémentaire afin de faire stériliser ces animaux errants. Une cage de capture sera mise en place et les animaux concernés seront conduits chez un vétérinaire, opérés et ensuite relâchés sur les lieux de capture. **La commune se substitue aux devoirs de certains.**

2017, c'est aussi une année d'élections. Les présidentielles le 23 avril et le 7 mai. Les législatives les 11 et 18 juin. Nous aurons certainement besoin de volontaires pour tenir le bureau de vote.

Pour conclure mes propos, je voudrais vous souhaiter encore une excellente année 2017. De la santé, du bonheur et de la joie pour tous.

Daniel BOUCHERON

Le 10 janvier une collecte des sapins de Noël aura lieu au porte à porte. A préparer la veille.

COMPTE RENDU DES CONSEILS

Réunion du mercredi 14 septembre 2016 :

- Rénovation des volets de la mairie/école : Présentation de 3 devis : l'ent. BFS par l'intermédiaire de l'ent. YTHIER 7 029,25 € HT, l'ent. AUDIGÉ 7 350 € HT et l'ent. AMDS 9 500 € HT. Les travaux complémentaires à la rénovation du bâtiment mairie/école sont confiés à l'entreprise YTHIER pour un montant 8 435,10 € TTC.
- Rénovation de l'horloge de la mairie/école : devis de l'ent. PLAIRE 1 777,38 € HT + remise en peinture des chiffres et aiguilles 211,25 € HT. Inscription des travaux au budget 2017.
- Remplacement des rideaux de la salle de classe : présentation de différents devis. Inscription de ces travaux au budget 2017 pour un montant de 2 000 € HT, hors pose. Il conviendra de prévoir un montant pour la pose.
- SDEY : Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions financières avec le syndicat d'énergies de l'Yonne et tous documents relatifs aux opérations d'éclairage public et à engager des dépenses pour la maintenance de l'éclairage public.
- Conventions avec les propriétaires riverains : Il a été convenu lors d'un précédent conseil municipal d'une convention autorisant les propriétaires riverains des parcelles C466, C614, C634, ZD41 et ZD51 d'utiliser gracieusement celles-ci en échange d'un bon entretien. Lecture et approbation à la majorité (10 voix sur 11).
- Informations diverses : lecture de différents courriers :
 - Remerciements des écoles du RPI pour la participation financière aux frais du voyage.
 - SDEY demandant notre prévisionnel en travaux pour 2017 : aucun projet pour l'année.
 - Elagage des peupliers communaux par MM BAILLY et BONNETAT (M. CORDIER a nettoyé la parcelle).
 - Suite aux problèmes d'inondation : curage des fossés sur la RD424 de la sortie de Percey jusqu'à la limite avec l'Aube par le Conseil Départemental.
 - Façade de la mairie – la couleur des joints 'ton pierre' a été retenue à l'unanimité en conseil.

Réunion du vendredi 04 novembre 2016 :

- Création d'un poste d'agent recenseur : la prochaine campagne de recensement aura lieu courant janvier et février 2017. Il convient de créer le poste de l'agent recenseur pour la période du 15 janvier au 18 février 2017.
- Détermination de la rémunération de l'agent recenseur : le financement est pris pour partie en charge par l'Etat (forfait de 519 €). Inscription au budget primitif de 650 € brut pour la rémunération de l'agent recenseur Madame Marie VILPOUX.
- Création de la commission d'actions sociales : lors du conseil municipal du 30/03/2016, il a été acté la suppression du CCAS. Afin de poursuivre la mission du CCAS au sein des affaires municipales, il convient de créer une commission d'Actions Sociales. Les membres de l'ancien CCAS sont intégrés à la nouvelle commission, et ce à compter du 01/01/2017.
- Décision modificative n° 2 : Suite aux différents travaux, il est nécessaire d'ajuster les comptes d'investissement pour passer les écritures comptables des prochaines factures.
- Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2016/2017 : 350 € par élève/an.
- Chats errants : il incombe à toutes communes de contenir la population de chats errants (art. R214-17 du code rural). Il convient de passer des conventions avec les cliniques vétérinaires afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour la stérilisation des chats mâles et femelles. La mairie doit également s'équiper en cages permettant la capture des chats. Seules les personnes habilitées pourront se rendre chez le ou les vétérinaires. Une fois stérilisés les chats seront replacés à l'endroit où ils ont été capturés. Cela implique la création d'une ligne budgétaire supplémentaire au budget 2017.

La commune fera des demandes de subventions à différentes associations et accepte les dons privés.

Il faut sensibiliser les propriétaires de chats sur la commune à l'importance de la stérilisation.

- Informations diverses :
 - Incendie : installation d'un poteau incendie à l'angle des rues Albert Joly et des Mésanges (budget 2017).
 - Fusion CCF & CCSB : la fusion entre les communautés de communes du Florentinois et de Seignelay-Brienon sera effective au 1^{er} janvier 2017.
 - Rapport d'activité de la CCF 2015 : le rapport est à la disposition de tous en mairie.
 - Rattachement de la commune de Percey à l'arrondissement d'Auxerre effectif au 1^{er} janvier 2017.
 - Participation financière de la CCF à l'aire de jeux pour enfants : Un fonds de concours de 6 245€ est attribué.
 - Une réunion publique du SPANC aura lieu le 26 janvier 2017 à la salle des fêtes de Percey.
 - Chemins ruraux : Réunion de la commission voirie le mercredi 9 novembre afin d'évaluer les besoins en entretien.
 - Suite au curage des fossés de la RD424, il s'avère que certaines entrées charretières seraient bouchées. Monsieur le Maire demande à chaque utilisateur de faire le nécessaire afin que l'eau s'écoule correctement.
- Questions diverses :
 - Madame MAZERON fait un compte rendu du dernier conseil d'école.
 - Monsieur JAMBON fait un point sur la réunion du SDEY 'Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.



Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E)

"La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public[...] en conséquence [...] des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement sont institués." Loi n°77 du 3 janv. 1977.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) est une association à compétence départementale, créée par la loi n°77 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, présidée par un élu et ayant des missions d'intérêt public.

Le C.A.U.E. de l'Yonne est composé d'architectes et d'urbanistes, qui conseillent gratuitement les particuliers et qui assistent les maîtres d'ouvrage publics (municipalités, communautés de commune...) et privés (associations, entreprises...) pour ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale d'un projet.

Un conseil en toute indépendance

Le CAUE est financé par :

- une taxe sur les permis de construire dont le taux est voté par le Conseil Départemental,
- les cotisations de ses adhérents

Il intervient hors de tout acte marchand et ne se substitue pas aux professionnels de la maîtrise d'oeuvre. Il est une structure d'expertise indépendante d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

Conseil aux particuliers qui souhaitent :

- Construire, agrandir ou restructurer une habitation, un local d'activité ou une dépendance. Préciser le programme d'une opération, vérifier sa faisabilité, trouver des solutions qui répondent à leurs besoins, aux contraintes du site, à l'environnement.
- Aménager leur jardin ou les abords de leur maison... Pour offrir un cadre de vie personnalisé de qualité, adapté aux besoins et aux évolutions.

La commune de Percey étant adhérente, les conseils du CAUE sont gratuits pour les habitants qui utiliseraient le service.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne CAUE 89

16-18 boulevard de la Marne 89000 AUXERRE

Tél. : 03 86 72 87 19 - Courriel : contact@caue89.fr

<http://www.lyonne.com/Territoire-et-Economie/Le-Conseil-d-Architecture-d-Urbanisme-et-de-l-Environnement-C.A.U.E.>



LES HISTOIRES DE LILIANE :

Un homme de 70 ans se marie avec une jeune femme de 30 ans.

Le lendemain il demande à son ami :

« Comment tu me vois à coté de ma belle épouse ? »

L'ami lui répond :

« Comme l'oreille du taureau ! »

L'homme ne comprend pas. L'ami lui explique :

« Loin des fesses et tout près des cornes !! »



On demande à une vieille dame :

« A votre âge vénérable, si vous aviez le choix entre Parkinson et Alzheimer, que choisiriez-vous ? »

Très futée, elle répond :

« Définitivement le Parkinson. J'aime mieux renverser la moitié de mon vin que d'oublier où j'ai mis la bouteille !! »

VIE COMMUNALE

11 NOVEMBRE 2016

Précédant la cérémonie du 11 novembre, les perciquois étaient conviés au square Jeannine DURAND afin d'inaugurer l'aire de jeux pour enfants. Encore merci à nos anciens pompiers pour leur générosité qui a couvert 30% du coût des travaux.



La matinée s'est poursuivie par un hommage aux soldats morts pour la France. Parmi les enfants présents, Tony BERNARD a lu le poème d'un poilu. La cérémonie s'est achevée à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié.

TRAVAUX MAIRIE-ECOLE

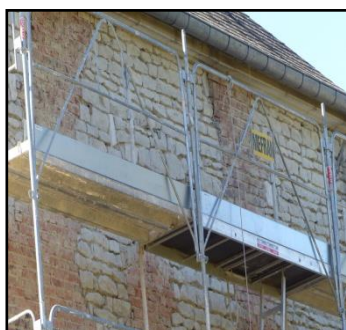
Comme vous avez pu le constater, des travaux de ravalement ont été effectués sur le bâtiment de la mairie-école.

Fin août, les réseaux Edf, Télécom et éclairage public ont été enfouis dans des tranchées. Un forage a été nécessaire pour la traversée de la départementale 424. Pour des raisons techniques, la ligne téléphonique de Monsieur NICOL est restée en place sur le côté du bâtiment. Le câble d'alimentation de l'éclairage public sur la façade de la mairie reste apparent (les normes interdisent l'encastrement de cette alimentation).

La cabine téléphonique a été enlevée par France Télécom.



En septembre, l'entreprise YTHIER de Germigny a procédé au piochage de l'enduit existant et ce fut une bonne surprise de découvrir la qualité et la bonne conservation des pierres de l'édifice. Devant cette magnifique façade, le conseil a pris l'option de garder les pierres apparentes.



L'entreprise DA SILVA de Saint-Florentin a effectué le jointoiment des façades avant et arrière du bâtiment. En ce qui concerne les deux côtés, le piochage a laissé apparaître aux droits des conduits de cheminées, des briques plus ou moins gélives ; la décision d'enduire les deux pignons a été prise par la municipalité conseillée par les artisans.



L'entreprise BFS (Les Croûtes) a démonté l'ensemble des volets pour une réfection complète avec mise en peinture (rouge Basque).

Tous ces travaux ont été effectués dans les délais programmés.

En 2017 une tranche de travaux est prévue pour la réfection de l'horloge.



Côté rue



Côté cour



Entrée des élèves

REPAS DES AINES



Malgré une augmentation des effectifs des aînés de la commune, l'invitation du 3 décembre n'a rassemblé que 33 personnes. Notre traiteur, M.BECARD, nous a concocté un excellent repas.



Les animations proposées par Daniel BONNETAT ont été très appréciées par tous les convives.



COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Randonnée gourmande nocturne du 16 septembre 2016 :

Une fenêtre météorologique favorable à la balade semi-nocturne, a permis à quatre-vingt-cinq personnes de parcourir les sentiers aux alentours du village. Les étapes gourmandes ont séduit les appétits aux points de ralliements. Tous les participants ont promis : à l'année prochaine !



Loto du 26 novembre 2016 :

La soirée était prometteuse de stress devant des cartons et des pions. Les soixante-dix acharnés, prêts à en découdre pour remplir lignes et cartons. Les crêpes et autre collation ont satisfait les appétits. La soirée s'est terminée vers minuit.



Pot de remerciement du 11 décembre 2016 :

Le Président a convié tous les bénévoles qui ont assuré la préparation des différentes animations proposées tout au long de l'année.

Pour raisons familiales, quelques personnes n'ont pu assister à cette réunion.



Mot du Président :

A l'aube de la nouvelle année, je viens avec les membres du comité des Fêtes – Club de l'Espérance, vous adresser pour vous-mêmes, tous les membres de votre famille et tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour l'année 2017, qu'elle vous apporte beaucoup de joies, de réussite, du travail et surtout la santé.

Nous espérons que les activités que nous vous proposons sur le calendrier 2017, vous satisferont et que nous aurons le plaisir de vous rencontrer souvent pour partager de très bons moments de convivialité ensemble.

Nous attendons toutes vos suggestions : rencontres diverses, sorties (cinéma, musée, spectacle, etc.) et nous verrons ce que nous pouvons faire. Il nous serait, également, agréable de savoir ce qu'aimeraient faire les jeunes de la commune comme activités, qu'elle genre de sortie etc.

Vous pouvez nous joindre au 06 07 70 32 69 et ensemble nous pourrions y réfléchir.

Toutes ces questions seront débattues lors de notre assemblée générale qui aura lieu le 28 Janvier 2017 à la Salle des Fêtes de Percey, nous vous y attendons nombreux.

Je vous renouvelle tous nos meilleurs vœux sincères et respectueux

Très bonnes fêtes à tous

Le Président, Maurice JAMBON



RECETTE DE FÊTES

Terrine de foie gras et volaille en gelée

Ingrédients pour 6 personnes :

600 g de foie gras de canard cru
4 blancs de poulet
4 tomates
3 courgettes
3 cuil. à soupe de persil ciselé + 6 brins
10 g de gélatine en feuilles
1 oignon
2 gousses d'ail
Sel fin, poivre du moulin



Préparation :

Pelez les tomates, les courgettes, l'oignon et l'ail, et émincez le tout finement.

Plongez les feuilles de gélatine dans de l'eau froide pour les faire ramollir.

Coupez le foie gras en tranches, salez, poivrez

Poêlez-les 1 mn sur chaque face. Réservez la graisse de cuisson filtrée.

Faites revenir le poulet 5 mn dans une poêle avec la graisse réservée, ajoutez les légumes, l'oignon et l'ail émincé, prolongez la cuisson 5 mn.

Versez l'eau à mi-hauteur, couvrez et faites cuire encore 10 mn.

Effilochez le poulet, écrasez les légumes refroidis et mélangez le tout avec le persil ciselé. Filtrez le bouillon et, hors du feu, ajoutez la gélatine égouttée et pressée entre vos mains. Mélangez pour la faire dissoudre.

Alternez dans une terrine une couche de poulet aux légumes et une couche de foie gras. Répétez cette opération 2 autres fois.

Ajoutez le bouillon et réservez 12 h au réfrigérateur.

Servez démoulé, décoré de persil.



JOYEUSES FÊTES

PERCEY



Regard sur le Passé
Ecole du 20^{ème}
siècle

L'ECOLE PRIMAIRE DU 20^{ème} SIECLE

LA GRANDE MARCHE VERS L'EDUCATION POUR TOUS

A la suite du premier conflit mondial, l'idée d'école unique fait peu à peu son chemin, mais elle ne connaîtra son aboutissement qu'après la seconde guerre mondiale.

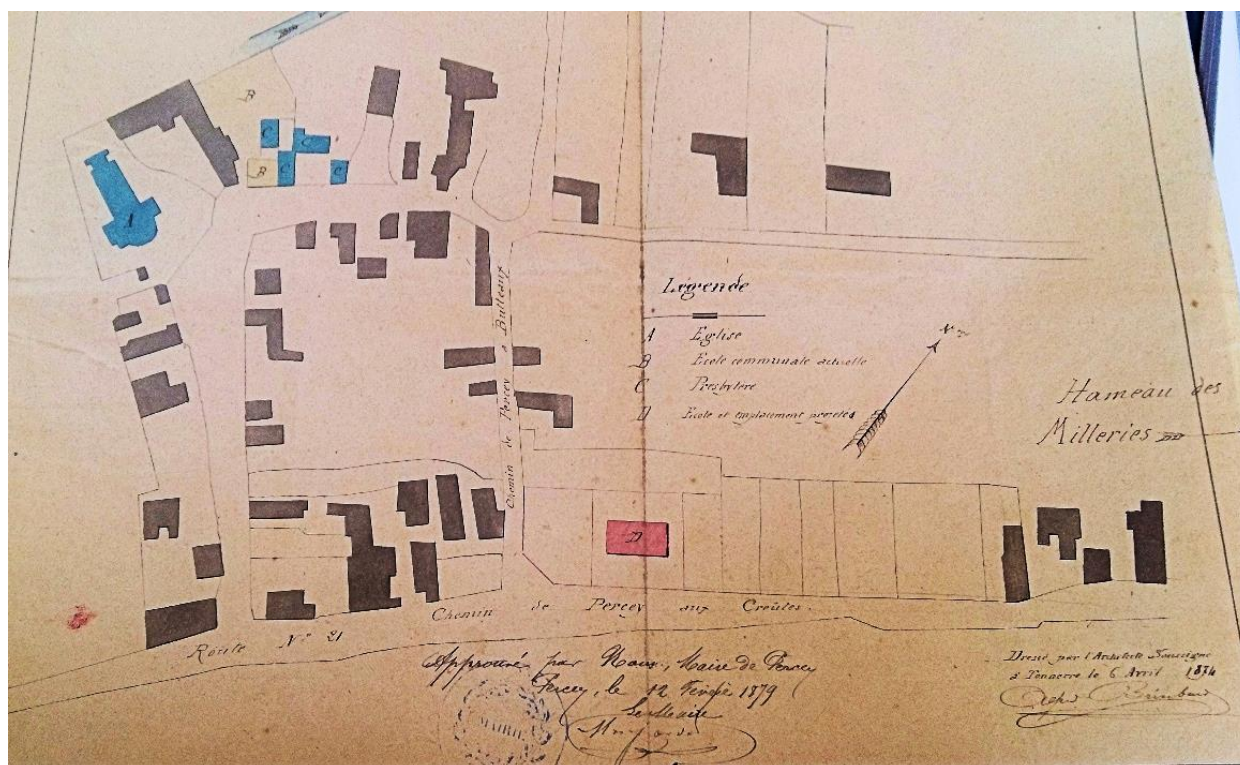
Trois dates symboliques sont importantes dans l'entre-deux-guerres : 1924, les programmes des garçons et des filles deviennent identiques ; 1930, les classes secondaires deviennent gratuites ; 1932, l'instruction publique change de nom pour devenir l'Education Nationale.

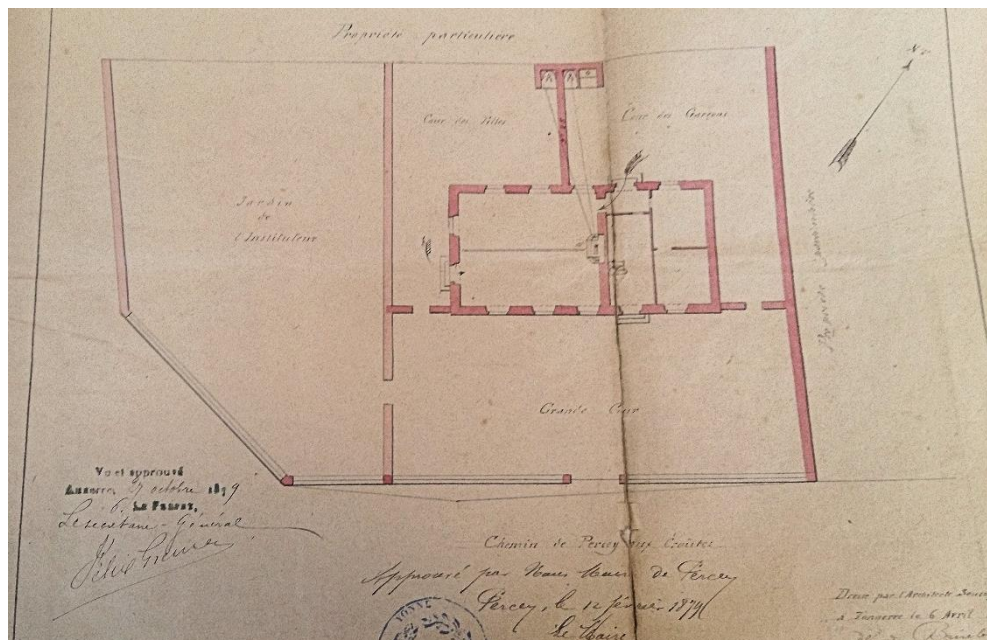
La loi Jean ZAY du 9 août 1936 prolonge d'une année la scolarité obligatoire, la portant à 14 ans révolus, ou 13 pour les titulaires du CEP. La conséquence de cette mesure fut la création de la classe de fin d'études (de 13 à 14 ans) qui visait à relever l'éducation populaire en couronnant l'école primaire par une année spéciale de préparation directe à la vie. Le succès de ces classes fut pourtant fragile : en effet, elles ne réussirent pas à se démarquer des classes élémentaires aussi nettement que leurs promoteurs le souhaitaient.

Jean BERTHOIN rend en 1959 la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (la réforme n'est appliquée qu'à partir de 1967). C'est toujours le cas aujourd'hui, après le CM2, les enfants sont orientés vers les collèges de la 6^{ème} à la 3^{ème} et ensuite ils se dirigent vers les filières générales, ou bien vont en apprentissage. Pour les élèves en difficulté, plusieurs solutions sont proposées : aménagements, assistantes de vies scolaires etc.

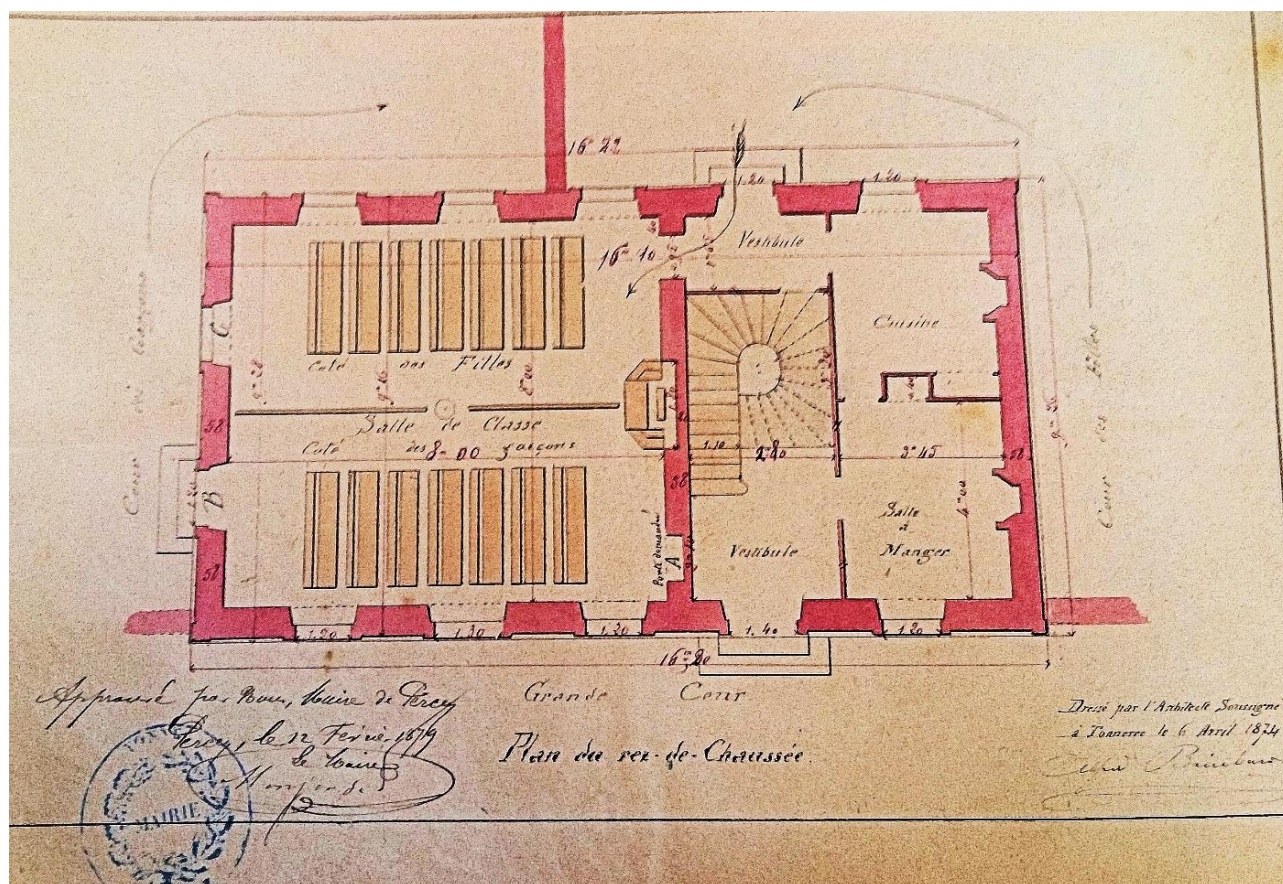
LA NOUVELLE ECOLE DE PERCEY

Plan de l'école en 1874 :





Sur ce plan du bâtiment, il est prévu un mur d'enceinte à partir de la route et partagé entre le jardin de l'instituteur et trois cours : une grande cour devant l'entrée de l'école et deux cours, celle des garçons et celle des filles. Les filles à gauche et les garçons à droite contrairement au plan de l'école ci-dessous.



Plan du 6 avril 1874 approuvé par le maire le 12 février 1879. L'entrée de droite (de face) est réservée aux filles et celle de gauche aux garçons. La classe est coupée en deux, côté filles et côté garçons. L'appartement de l'instituteur est divisé en cuisine et salle à manger au rez-de-chaussée et, à l'étage : deux chambres et un cabinet. La salle des conseils et des mariages, un cabinet d'archives et une bibliothèque, réservés à la mairie, se trouvent également à l'étage. Un grenier sert de débarras.

Département de l'Yonne
 Arrondissement de Commeny
 Commune de Percy

1026/100
 Travaux communaux

Construction d'une maison d'école

Certificat de réception définitive.

L'architecte soussigné certifie avoir
 procédé le 8 Décembre dernier à la visite et à
 la réception définitive des travaux exécutés à
 Percy pour la construction d'une maison
 d'école par le sieur Chapoullade entrepreneur
 à Carisey en vertu de la soumission en date
 du 29 Novembre 1879 acceptée par M^r le Maire
 de Percy, le 11 décembre 1879 moyennant
 la somme de vingt deux mille cinq cent
 quatre vingt huit francs soixante huit
 centimes approuvée par M^r le Préfet de
 l'Yonne le 1^{er} décembre 1879 ci 22,588.73
 Plus les travaux de devis supplém^{ts} 2381.83
 Travaux exécutés sur la somme à valoir 1204.42

Total 26174.98

En conséquence le soussigné estime
 attendu que les travaux dont il s'agit sont
 entièrement et convenablement exécutés depuis
 plus d'un an; que l'entrepreneur a déjà reçu
 en divers à-compte et en vieux matériaux la

Montant de la soumission, de la somme à valoir, du devis suppl^{ts}
 d. des travaux exécutés

L'entrepreneur
 Le lui a été payé en 6 à-compte et en vieux matériaux
 Part de l'entrepreneur
 Il lui a été payé en 6 à-compte
 Part de l'architecte
 Total général de la dépense
 d. des travaux exécutés
 Total de la dépense

1847
 2959
 Soutmes à payer

Etat	Si	situation	Total	Part de l'entrepreneur	Part de l'architecte	Total
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			757.31	1540.31	2775.29	4315.60
26932.53			26932.53	3676.67	0.31	3676.98
9574.98			9574.98	22498.31	1540.00	24038.31
757.31			7			

16

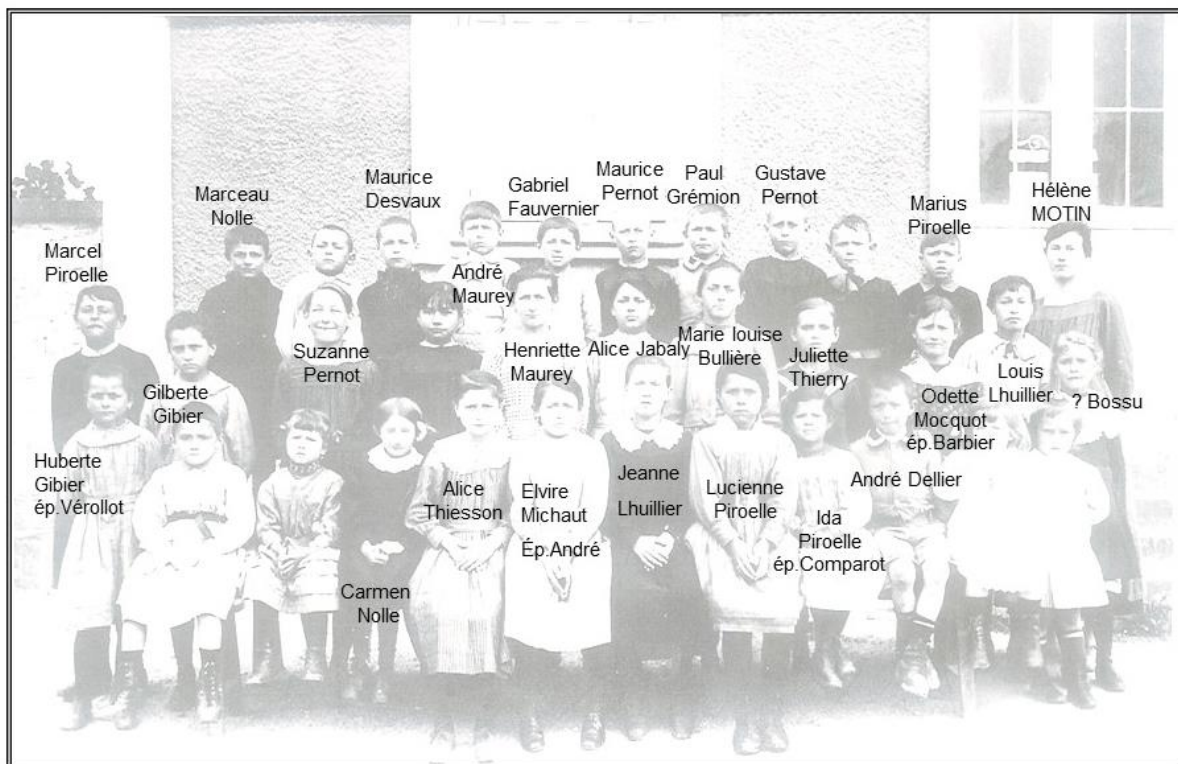
Nous avons vu sur le perciquois n° 25, qu'un préau avait été construit en 1900. Le 3 avril de la même année, le préfet accordait à la commune une aide de 500 F. Des cabinets d'aisance et un mur de clôture seront ajoutés à ce préau et les travaux confiés à l'entreprise Jean-Baptiste LEJEUNE de Nuits-sur-Armançon pour un montant définitif de 4.643.24 F plus les frais d'architecte de 323.36 F.

LES INSTITUTEURS :

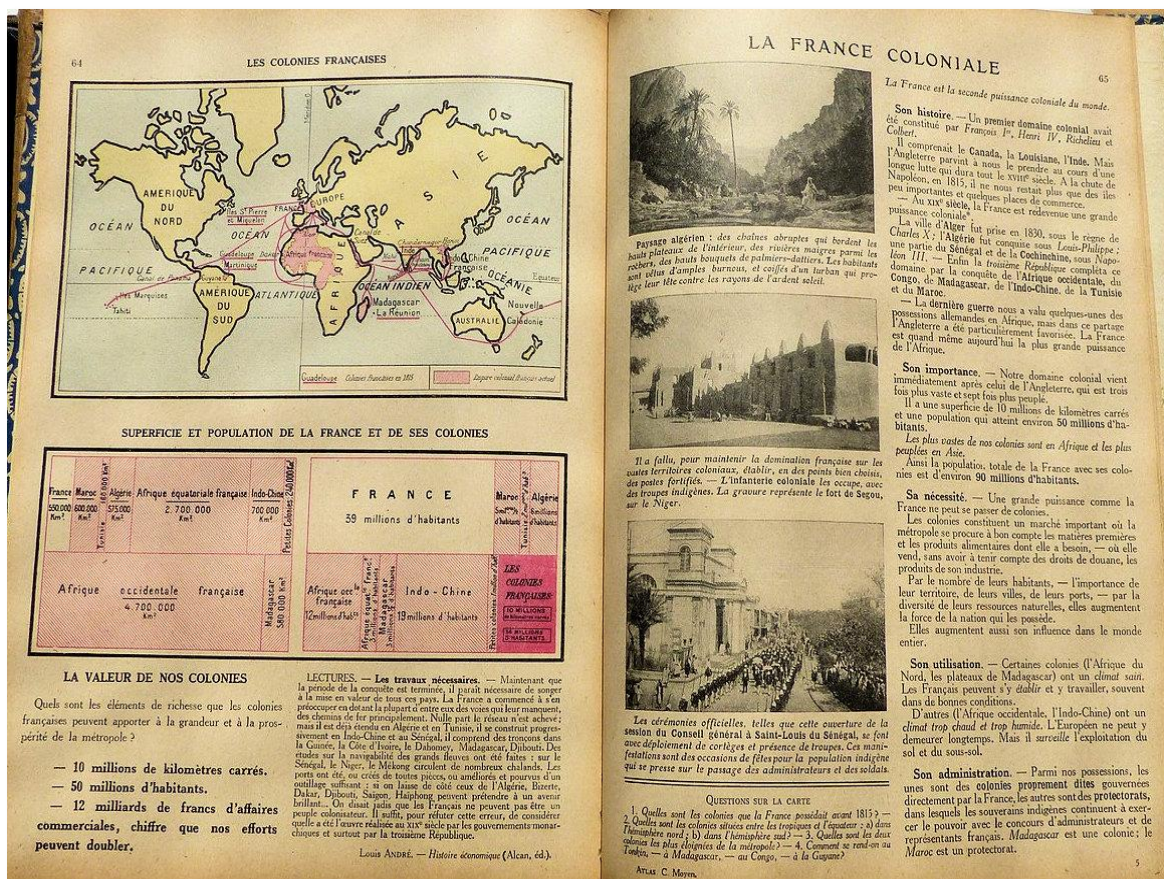
Nous avons retrouvé dans le cimetière de Percey la tombe, très abîmée, de M. François Théodore PASSEY décédé le 24 janvier 1869 à l'âge de 26 ans. Natif d'Anstrude (Bierry-les-Belles Fontaines), il était arrivé à Percey le 16 octobre 1864. M. ROY l'a remplacé le 10 mars 1869 (voir perciquois n°25).



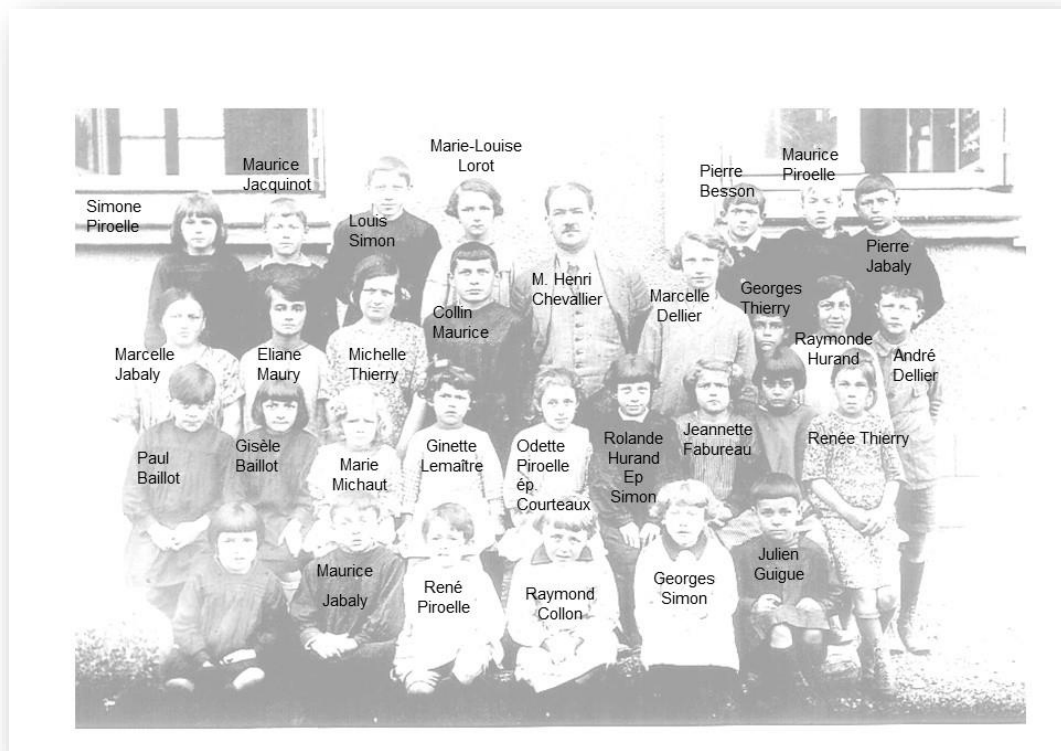
Mademoiselle Hélène MOTIN, née en 1893 est la première institutrice nommée à Percey. Nous avons vu dans le n°25, qu'elle n'était pas la bienvenue. Elle restera un an à Percey et exercera plus tard dans l'Aube sous le nom de Mme MERLETTE.



Ci-dessous livre de géographie édité par la librairie LAROUSSE à Paris en 1923 :



Hélène MOTIN sera remplacée par Monsieur Henri CHEVALLIER né en 1888 à La Chapelle-Vieille-Forêt qui s'installe dans l'école, en septembre 1925. Il restera à Percey jusqu'en juin 1929.



En mars 1929, construction d'un garage sous le préau de l'école pour y abriter la voiture automobile de Monsieur CHEVALLIER.

Année 1929/1930 – Mademoiselle Olga-Marcelle RAVISE arrive à Percey en tant que remplaçante.



Debout de gauche à droite :

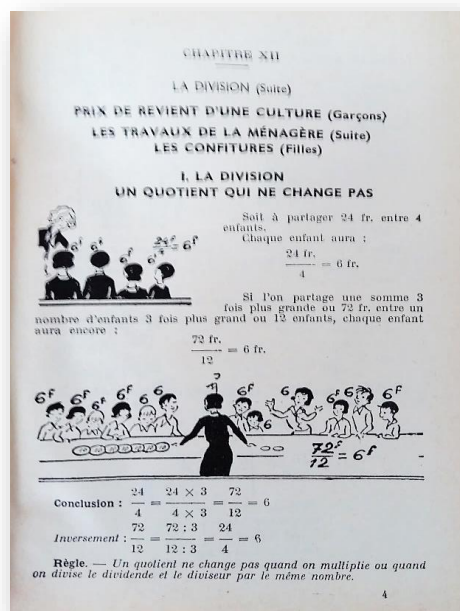
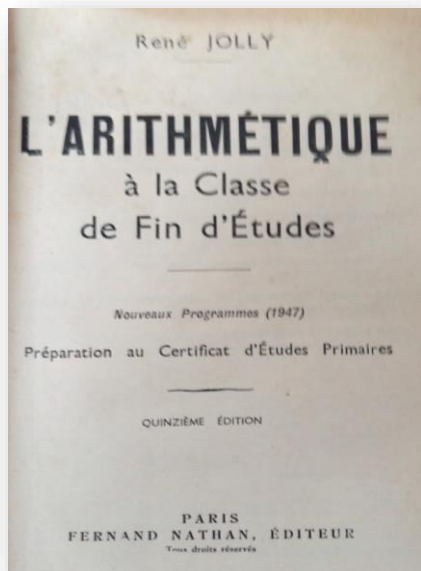
William VAUTHIER,
Maurice TARDY,
Raymond POITOU,
René PIROELLE,
Jean GAUTHIER,
Georges HURAND,
Emilienne LOROT,
Marie MICHAUT,
Irène ROUARD,
Solange ROUARD ;

Assis de gauche à droite :

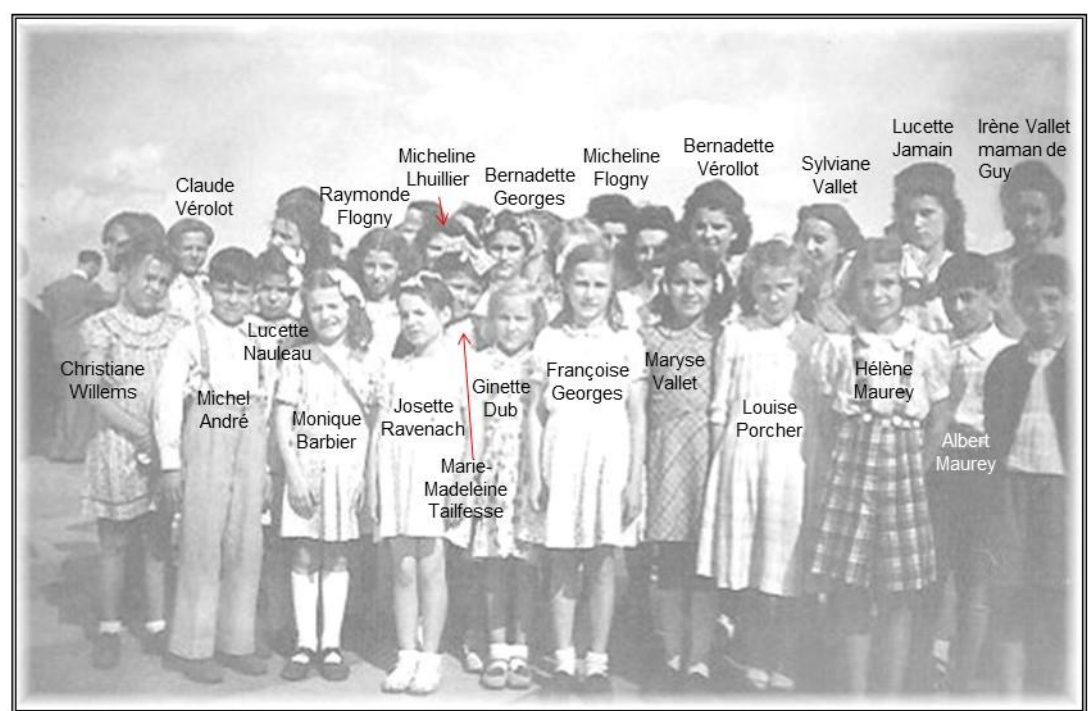
Jean DELLIER,
Charles DIGNAT,
Arlette LOROT,
Paulette TARDY,
Eliane MAURY,
Eliane PETITJEAN.

Marcelle RAVISE est née à Migennes en 1897. Elle épousera Adrien FOURNIER de Percey, charron, le fils d'Aristide, maréchal-ferrant. Nous n'avons aucune photographie prise pendant l'exercice de sa profession. Elle refusait catégoriquement de faire photographier ses élèves. De santé fragile, elle aura de longues périodes d'absences.

De 1945 à 1958, le nombre d'enfants scolarisés de 12 à 15 ans double : 44 % de cette tranche d'âge va à l'école au lieu de commencer à travailler. Une mutation fondamentale commence.

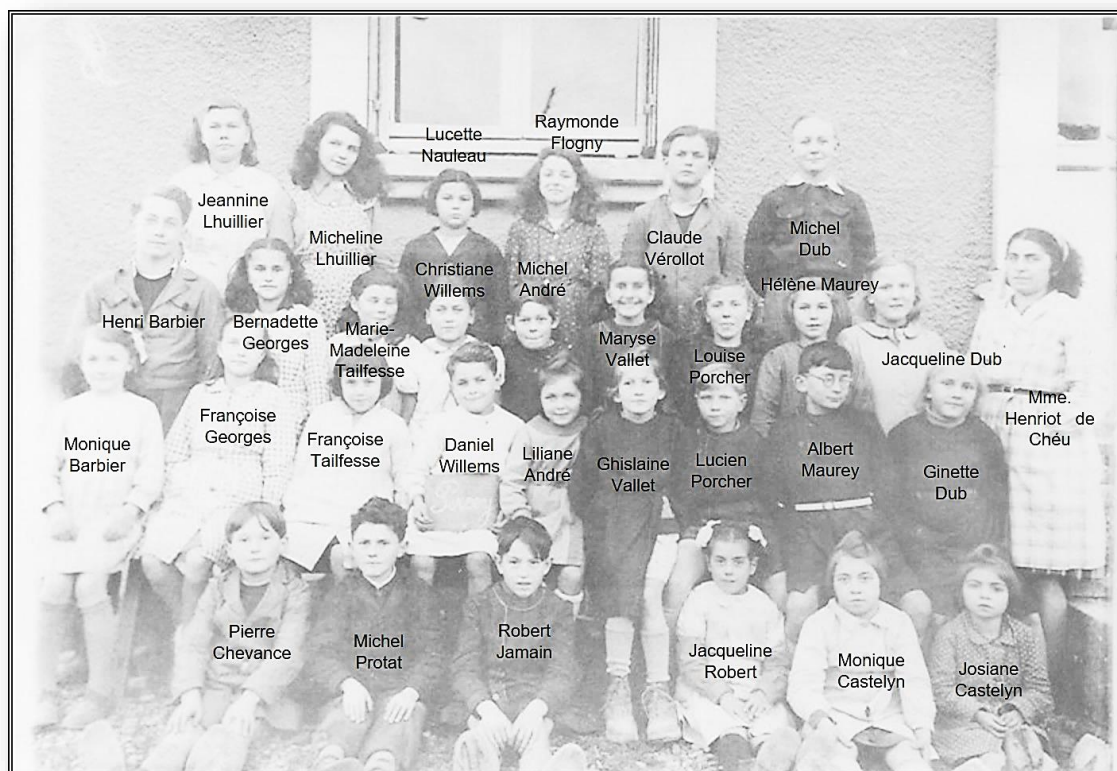


Visite de l'aéroport du Bourget en 1947 avec l'institutrice Melle. POUCE remplaçante de Mme FOURNIER.



Madame NIKELSEN remplace Mademoiselle POUCE, pendant l'année scolaire 1948/1949.

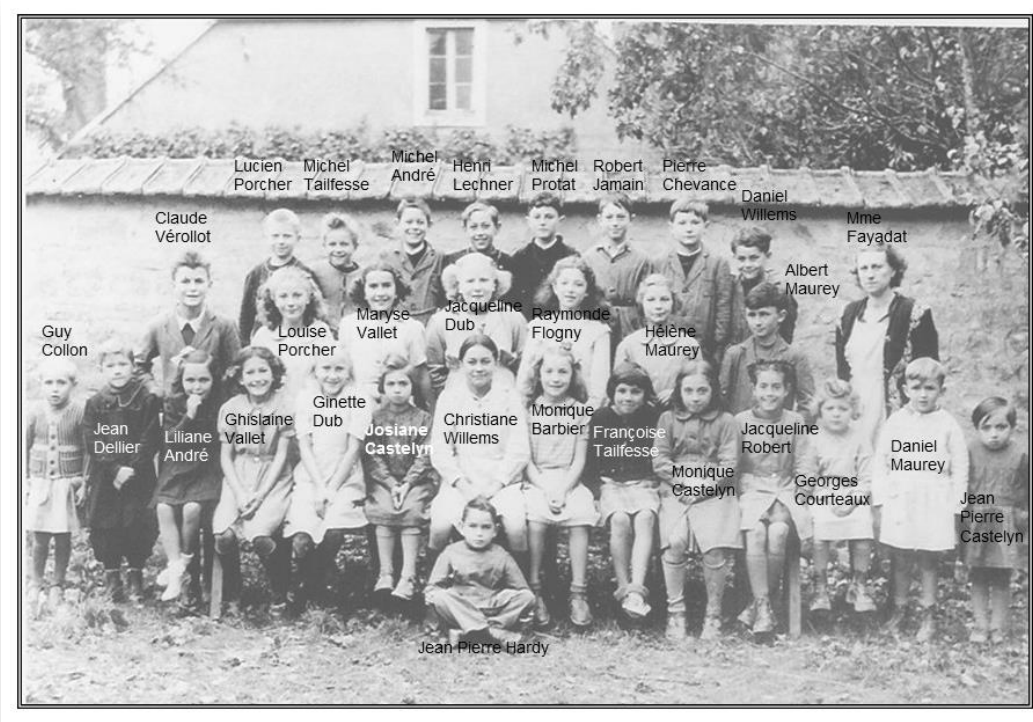
1949/1950 – Madame HENRIOT



1950/1951



1951/1952

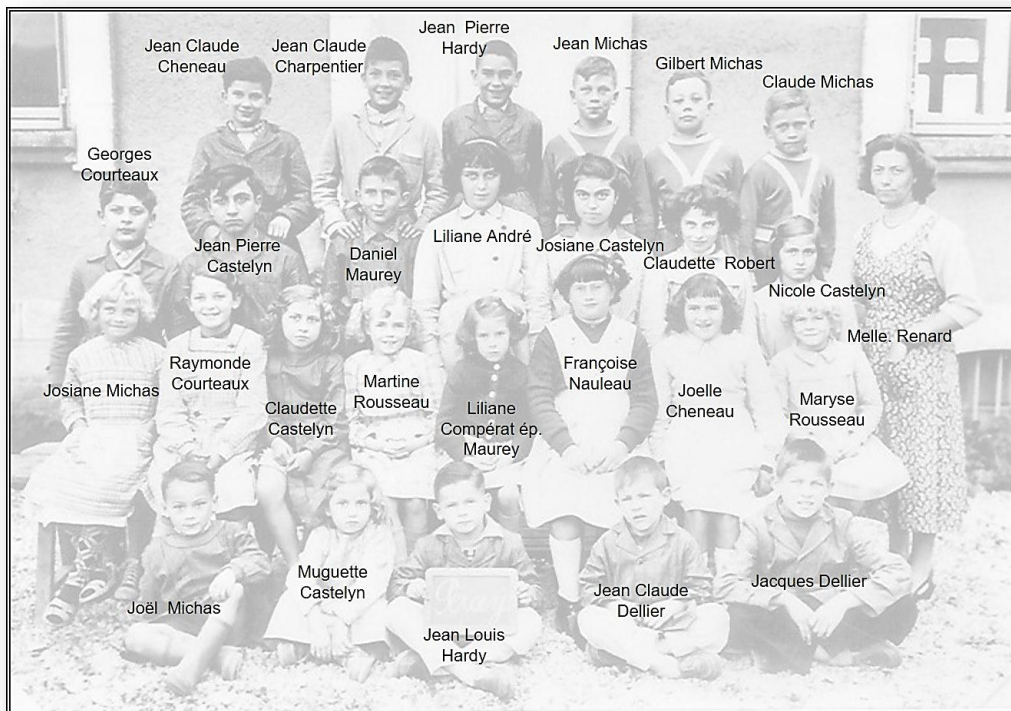


1952/1953 – M. VOVART



1954 / 1955 - Madame COLLOT

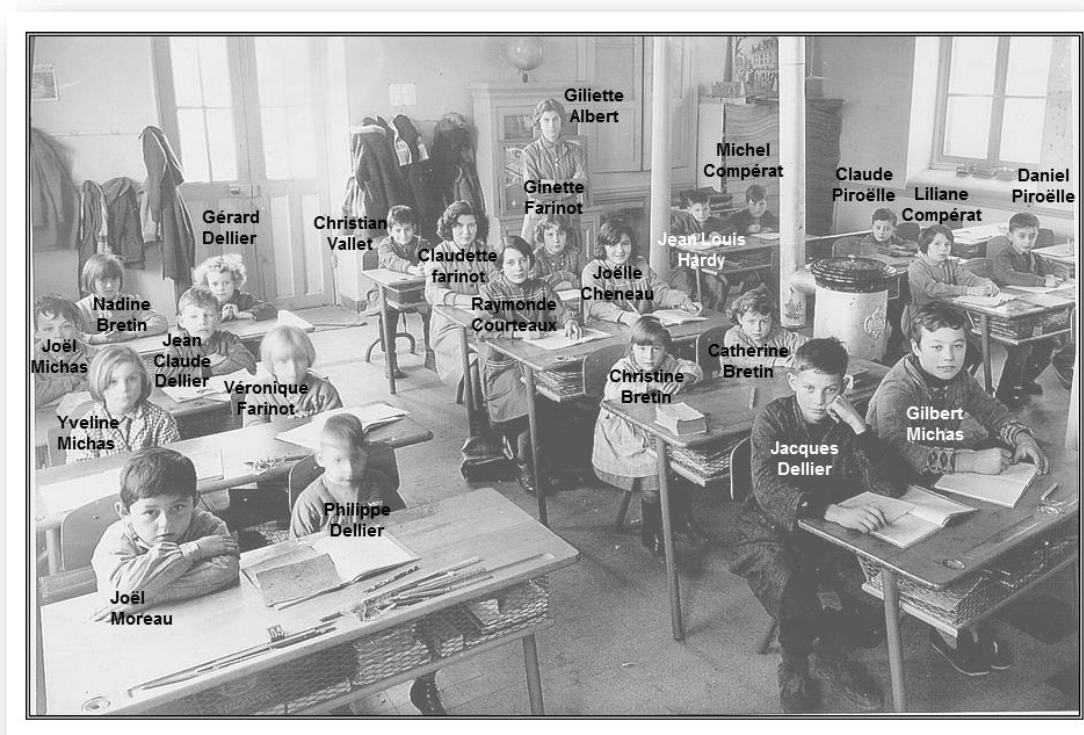
1955 / 1956 - Mademoiselle Sylvette RENARD



1956/1957 – Madame Marcelle FOURNIER

1957/1959 - M. MARTIN

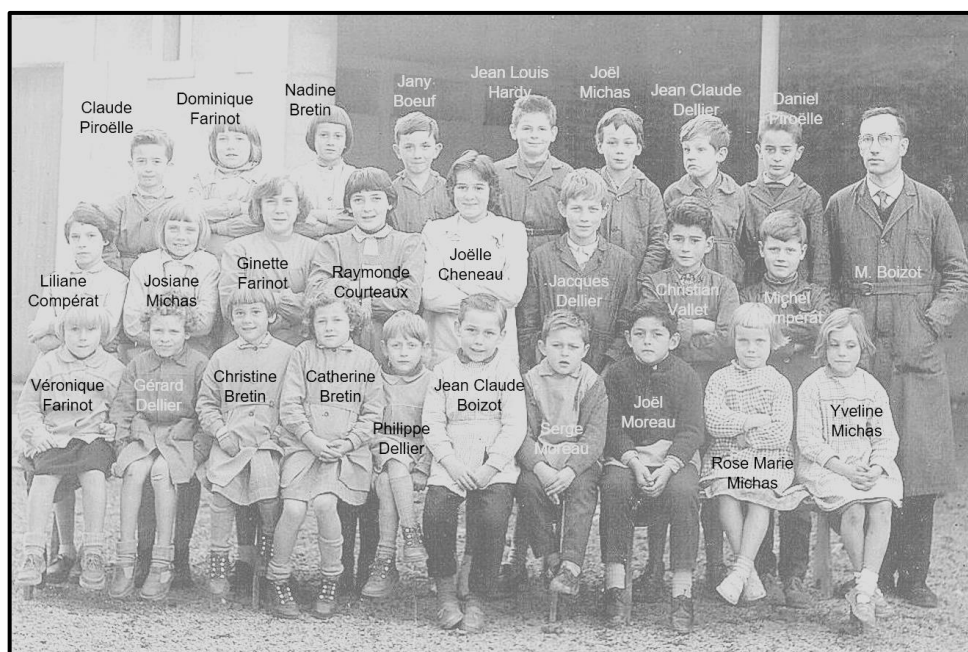
1959/1960 - Mademoiselle Giliette ALBERT



Giliette ALBERT obtient son CAP (Certificat d'Aptitude Pédagogique) et est titularisée à Percey.

LES ANNEES 1960/1970

Monsieur BOIZOT est nommé à Percey en 1960 et y restera jusqu'en 1977.



Classe de M. BOIZOT – 1960/1961

En 1960, on passe de 400 000 à 800 000 enfants par tranche d'âge soit près de 6 millions d'écoliers.

Dès 1962 on commence à regrouper les classes de filles et de garçons dans les campagnes pour maintenir un nombre d'élèves raisonnables par classe.

En 1968, 10 % d'une tranche d'âge arrive au baccalauréat.

En 1969, réforme des horaires : on passe de 33 heures à 27 heures réparties simplement entre français (10 h), calcul (5 h), activités d'éveil (6 h), sport (6h). En 1970 on fait entrer les mathématiques modernes abstraites en primaire. La mixité deviendra générale.

En devenant la première étape d'un système éducatif au lieu d'être un système en soi, le primaire perd de sa force ; l'apprentissage de ce qui est supprimé au primaire, sera enseigné au collège.

En 1972, la journée libre hebdomadaire est décalée du jeudi au mercredi

1972 - PREMIER REGROUPEMENT SCOLAIRE :

Pour la rentrée de 1972, le Maire expose au Conseil qu'à la suite de plusieurs entretiens avec Madame l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale et de M. le Maire de Butteaux, il lui paraît souhaitable pour les enfants de l'école primaire d'opérer un regroupement des écoles de Butteaux et Percey.

L'enseignement des sections enfantines, cours préparatoire et élémentaire 1^{ère} année serait dispensé à Butteaux et celui du cours élémentaire 2^{ème} année et cours moyens 1^{ère} et 2^{ème} années, à Percey.

La commune de Butteaux serait chargée d'organiser un service de ramassage scolaire avec un véhicule approprié. Une subvention départementale est demandée pour ce service.

Classes de M. BOIZOT années 1975 / 1977

Premier rang : de bas en haut

Françoise EGGELS,
Sylvie LAMBERT,
Liliane BRIDDIERS,
Pascal ANDRE,
Agnès BARBIER.

Deuxième rang :

Francine PETIT,
Catherine JACQUINEZ,
Isora GOMEZ,
Marie-José BLANCO,
Michel BRIOT.

Troisième rang :

Florence VALLET,
Patricia PRUNIER,
Sylvie PRUNIER,
Véronique TANNARE,
Daniel COMPERAT.





De haut en bas :
Sylvie LAMBERT,
Agnès BARBIER,
Marie Luce MARTIN,

Bruno BRIDIERS,
Rose GOMEZ,
Catherine GUILLOT,
Francine PETIT

Lionel FOURNIER,
Delphin DA SILVA,
Sylvie VALLET,
Lorinda MARQUEZ

Christelle EGGELS,
José LOPEZ,
Dominique GUEUX,
Françoise EGGELS.

Pascal GUILLOT,
Patrick GUEUX,
Florence ANDRE,
Virginie WILLEMS.

LES ANNEES 1980

L'Education nationale, gérée par l'Etat deviendra l'organisme mondial le plus colossal avec 1 200 000 fonctionnaires

1977/1985 – Une institutrice de Percey,
Madame Brigitte BERNARD des Milleries



En haut de gauche à droite :
Raphaël DEGOIX,
Frédérique DURAND,
Mme. BERNARD,
Sylvie GUILLOT,
Francine BONNETAT,
Corinne BERTIN,
Roseline TANARE.

Au milieu de gauche à droite :
Yann PAULIN,
Angélique CORSET,
Nathalie MAUREY,
Anne BOUCHERON,
Michel DESPREZ,
Hélène TOURAISIN ;

En bas de gauche à droite :
Peggy PIERRON,
Christelle MAUREY,
Elodie BOUCHERON,
Paulo CARVALHO.

Juin 1982



- 1- Mme Brigitte Bernard
- 2- Thierry Guinot
- 3- Sébastien Marlot
- 4- Arnaud Brun
- 5- Peggy Pierron
- 6- Paulo Carvalho
- 7- Thierry Boucheron
- 8- Christelle Maurey
- 9- Paulo Tavarès
- 10- Angélique Corset
- 11- Francine Bonnetat
- 12- Roseline Tanaré
- 13- Nicolas Rouget
- 14- Cédric Boucheron
- 15- Elodie Boucheron
- 16- Hélène Touraisin
- 17- Christophe Vallet

Année 1983/1984



- 1-Mme Brigitte Bernard
- 2-Nicolas Rouget
- 3-cristelle Bonnetat
- 4-Stéphane Willems
- 5-Christophe Vallet
- 6-Cédric Boucheron
- 7-Cédric Jacquemier
- 8-Frédéric Moreau
- 9-Aline Gimenez
- 10-Olivier Ferlay
- 11-Christophe Goncalves
- 12-Willy Corset
- 13-Sébastien Moreau
- 14-Arnaud Brun
- 15-Thierry Guinot
- 16-Peggy Pierron
- 17-Polo Tavares

1984/1985

1985 à 1990 – Une autre institutrice demeurant à Percey, Madame Sylvaine ROUGET

- 1- Sylvaine Rouget
- 2- Sandrine Canet
- 3- Estelle Jacquemier
- 4- Alexandra Moreau
- 5- Sébastien Moreau
- 6- Mickael Koch
- 7- Sébastien Lemonier
- 8- Christelle Ponsard
- 9- Cristelle Bonnetat
- 10- Frédéric Moreau
- 11- Christophe Goncalves
- 12- Dimitri Corset
- 13- Stéphane Willems
- 14- Willy Corset
- 15- Cédric Boucheron
- 16- Christophe Vallet
- 17- Olivier Ferlay
- 18- Thierry Guinot
- 19- Cédric Jacquemier
- 20- Nicolas Rouget
- 21- Aline Gimenez



CM1 1985/1986



1986/1987 ? Nous faisons appel à vous pour nous indiquer le nom des élèves et l'année scolaire de cette classe. Madame ROUGET est accroupie au fond de la 2^{ème} rangée. Merci d'avance !



- 1- Mme Rouget
- 2-Gladys Brun
- 3-Frédéric Moreau
- 4-Annie Gimenez
- 5-Sonia Guinot
- 6-Bruno Cordier
- 7-Laurent Rouget
- 8-Stéphane Willems
- 9-Stéphanie Bruerre
- 10-Stéphanie Moreau
- 11-Sébastien Cordier
- 12-Stéphanie Hoffman
- 13-Sébastien Lemonier
- 14-Sébastien Moreau
- 15-Willy Corset
- 16-Aline Gimenez
- 17-Sandrine Canet
- 18-Eric Gomez
- 19-Alexandra Moreau
- 20-Estelle Jacquemier
- 21-Cedric Jacquemier
- 22-Dimitri Corset
- 23-Mickael koch
- 24-Cédric Koch
- 25-Christelle Ponsard
- 26-Cristelle Bonnetat

Lionel JOSPIN en 1989 remplace le terme d'instituteur par celui de professeur des écoles et crée les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) le 1^{er} septembre 1990 en remplacement des écoles normales qui formaient les instituteurs depuis le XIX^e siècle. Ces derniers ont eu, s'ils le souhaitent, la possibilité de devenir professeurs des écoles par le biais d'un concours interne ou de promotions spécifiques puis par l'ancienneté.

A cette époque, après le baccalauréat, il fallait obtenir une licence pour pouvoir entrer en IUFM et suivre deux années de formation, entre enseignement et stages dans les écoles.

Aujourd'hui, après une licence, il faut suivre la formation du master MEEF spécialisée dans les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Cette formation intègre dans ses enseignements orientés vers la pratique du métier une préparation au concours de recrutement des enseignants. Pour enseigner à l'école primaire (école maternelle et école élémentaire), il faut avoir réussi le concours de recrutement du CRPE. Il s'agit d'un concours académique. Les concours sont organisés en fin de première année de master.

Une fois reçus au concours, les lauréats sont nommés professeurs des écoles stagiaires et affectés dans un des départements de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Pendant une année scolaire, ils suivent une formation en alternance rémunérée dans le cadre de leur deuxième année de master MEEF, rythmée par un stage à mi-temps devant élèves dans une école et par des cours dispensés en ESPE. Ils bénéficient tout au long de leur formation en alternance d'un dispositif d'accompagnement.

Dans le courant de l'année, ils formulent des vœux pour leur première affectation en tant que professeur titulaire. Ils sont titularisés après validation du master MEEF à la fin de l'année de M2 et obtention d'un avis favorable du jury académique d'évaluation du stage en responsabilité. (*Ministère de l'Education*)

DE 1991/1992 A 2016/2017

1991/1992 - Madame Fabienne G..DIN (?)

1992/1994 - Madame Corinne VIALAR

1994/2000 - Madame Nancy GINET

2000/2002 - Madame Laure JOVIGNOT

2002/2004 - Madame Gwenaël WOESSEM

2004/2005 - Madame Aline DUBOIS

2005/2006 - Madame Julie POITOUT

2006/2008 - Madame Elodie BERTIER

2009/2011 - Madame Marine CURTIL

2012/2013 - Madame Murielle DEPATY

L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI : (Ministère de l'Éducation)

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique, payante si elle est privée. Elle comporte cinq niveaux : le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien. En 2014, la France comptait 31 883 écoles élémentaires publiques et 5 126 privées.

Depuis la rentrée 2014, la nouvelle organisation du temps scolaire vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

Elle permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.

Les élèves peuvent accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les temps scolaires sont organisés en concertation entre les écoles, les mairies et les parents d'élèves et doivent être approuvés par l'Inspecteur d'académie.

Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves. Les enseignements sont conçus depuis la rentrée 2016 par cycle, d'une durée de trois ans :

Cycle 1 : cycle d'apprentissages premiers (petite, moyenne et grande sections de maternelle).

Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2)

Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2 et sixième)

Cycle 4 : cycle des approfondissements (cinquième, quatrième et troisième). (Ministère de l'Éducation Nationale)

REGROUPEMENT SCOLAIRE ET HORAIRES ANNEE 2016/2017 :

La Chaussée :	TPS et PS	8h40 - 11h40	13h40 - 15h55
	Mercredi matin	8h40 - 11h 40	
Butteaux	MS et GS	8h35 - 11h35	13h45 - 16h00
	Mercredi matin	8h35 - 11h35	
Germigny	GS - CP -CE2 -CM1	8H25 - 11h55	14h05 - 15h50
	Mercredi matin	8h25 - 11h25	
Percey	CE1 – CM2	8h15 - 11h45	13h55 - 15h40
	Mercredi matin	8h15 - 11h15	

Maternelle - TPS : toute petite section : enfants à partir de 2 ans - PS : petite section – MS : moyenne section - GS : grande section.

Les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) n'ont pas été mis en place dans notre regroupement.

(Sources Ministère de l'Éducation Nationale, archives de l'Yonne – musée du livre scolaire d'Auxerre)

Nous vous remercions de nous signaler toute erreur, quelle qu'elle soit.

Culture



Auriez-vous eu votre certificat d'études en 1960 ?

Exercices extraits des ouvrages de préparation au Certificat d'Études de 1960

Calcul :

Problème n°1

Pour mesurer la quantité d'eau tombée pendant une journée de pluie, j'ai placé horizontalement dans mon jardin une cuvette cylindrique pesant, vide, 1 050g et dont le diamètre mesure 40 cm. Après la pluie, la cuvette pèse 2 240 g. Calculer :

- 1). La surface de l'ouverture de la cuvette.
- 2). La hauteur d'eau tombée à 1 mm près.
- 3). La quantité d'eau tombée exprimée en mètres cubes, puis en litres, sur mon jardin qui a la forme d'un rectangle de 39 m de long sur 26 m de large.
- 4). S'il n'avait pas plu, j'aurais dû arroser mon jardin avec de l'eau de la ville, en ouvrant un robinet qui débite 1 800 litres par heure. Combien de temps aurait duré ce travail ?

Problème n°2

On sait que les olives fournissent environ 12% de leur volume en huile, et qu'un olivier donne en moyenne 30 litres d'olives. Quel volume d'huile fournira un terrain planté d'oliviers si ce terrain est un trapèze ayant 82 m de grande base, 45 m de petite base et 38 m de hauteur. Chaque olivier a besoin d'une superficie d'environ 9m² pour se développer.

Histoire – Géographie - Sciences

1 le sommet le plus élevé des Pyrénées françaises

Quel est son nom ?

Quelle est son altitude ?

2 Dans quelle mer se jette le Danube ?

3 Napoléon Bonaparte

Où est-il né ?

Où est-il mort ?

4 Quel gaz se dégage quand on verse de l'acide sur un morceau de calcaire ?

5 Quel événement important a eu lieu dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492 ?

6 « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Quel est le titre exact du texte dont cette phrase constitue l'article 1 ?

7 La pomme de terre

D'où est-elle originaire ?

Qui l'a introduite en France ?

8 Que s'est-il passé dans le royaume de France le 10 octobre 1582 ?

9 Où se trouve le cubitus ?

10 Comment détermine-t-on sur un thermomètre

Le 0°C - Le 100°C

Solutions de la page Culture

Corrigés de calcul

Problème 1

Surface de l'ouverture de la cuvette : $20 \times 20 \times 3,14 = 1256 \text{ cm}^2$

Volume d'eau dans la cuvette : $2240 - 1050 = 1190 \text{ cm}^3$

Hauteur d'eau dans la cuvette : $1190 : 1256 = 0,94 \text{ cm}$ ou 9 mm

Surface du jardin : $39 \times 26 = 1014 \text{ m}^2$ ou 10140000 cm^2

Volume d'eau tombée sur le jardin : $10140000 \times 0,9 = 9090000 \text{ cm}^3$ ou 9090 dm^3 ou litres

1800 litres à l'heure soient 30 litres à la minute soit 1 litre en 2 secondes

Temps d'arrosage :

Pour 9000 litres : $9000 : 1800 = 5 \text{ heures}$

Pour 90 litres : $90 \times 2 = 180 \text{ secondes}$ soit 3 minutes (ou $90 : 30 = 3 \text{ mn}$)

Le temps d'arrosage est donc : 5h 3mn

Problème 2

Surface du terrain : $\frac{(82+45) \times 38}{2} = 2413 \text{ m}^2$

Nombre d'oliviers : $2413 : 9 = 268 \text{ oliviers}$

Nombre de litres d'olives : $268 \times 30 = 8040 \text{ litres d'olives}$

Nombre de litres d'huile : $\frac{8040 \times 12}{100} = 964,80 \text{ litres}$

Corrigé Histoire-Géographie-Sciences

1) Le Vignemale

3298 m

2) La mer Noire

3) Ajaccio

Sainte-Hélène

4) Du gaz carbonique

5) Christophe Colomb a atteint l'Amérique (sans doute aux Bahamas)

6) La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

7) D'Amérique du Sud

Parmentier

(Note complémentaire : celle-ci est fausse bien qu'admise par l'opinion universelle. Le véritable introducteur en France de la pomme de terre est le célèbre botaniste du XVI^{ème} siècle, Charles de l'Escluse. Ce que fût Parmentier, lors de la guerre de Sept ans, découvreur ainsi des qualités de la pomme de terre et comprenant son utilité pour lutter contre disettes et famines qui ravageaient la France d'avant la Révolution).

8) Rien, ce jour n'existe pas

Explication : devant l'avance prise par le calendrier julien sur l'année tropique (durée qui sépare deux passages du soleil à l'équinoxe de printemps) avec toutes les conséquences imaginables sur le début officiel des saisons et des fêtes religieuses), et après quatre siècles de débats, le pape Grégoire XIII décide d'une réforme radicale : 10 jours seront supprimés du calendrier (le lendemain du 4 octobre 1582 sera le 15 octobre) et pour l'avenir les années séculaires non divisibles par 400 ne seront plus bissextiles ; cette réforme donne naissance au calendrier grégorien, qui est toujours le nôtre.

9) Dans l'avant-bras

10) le 0° L'eau gèle

Le 100° L'eau bout

ETAT CIVIL

MARIAGE

Le 10 septembre 2016 Mr Louftiné AMAR et Mme Christelle HUGEROT

Tous nos vœux de bonheur

NOUVEAUX ARRIVANTS

■ Mr et Mme BONNOT et leur fils 16, rue des milleries

■ Mr LIEBUS Florent et Mme DELOUHANS Anne 2, petite rue

■ Mr HERON Romain 3, rue du château d'eau

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 8 janvier 2017 : vœux du maire et galette des rois

Le 28 janvier 2017 : assemblée générale du club de l'espérance

Le 4 mars 2017 : repas

Le 19 mars 2017 : loto de l'association de sauvegarde de l'église de Percey

Le 9 avril 2017 : randonnée pédestre

Le 14 mai 2017 : vide grenier-marché perciquois

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de communes du florentinois (T: 03 86 35 08 57)

SPANC – portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Ordures ménagères (T : 03 86 35 94 16)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS